

Municipalité de St-Germain-de-Grantham

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR la soussignée, Nathalie Lemoine, Directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire le 5 mars 2018 à 19 heures 30, à la salle du conseil municipal, situé au 233, Chemin Yamaska ;

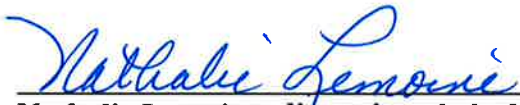
Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Réduire la largeur minimum du bâtiment principal projetée de 0,9 mètre

Ladite propriété sera située au **223, rue Des Parulines**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à St-Germain-de-Grantham ce 14^e jour du mois de février 2018



Nathalie Lemoine, directrice générale

Municipalité de St-Germain-de-Grantham

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR la soussignée, Nathalie Lemoine, Directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire le 5 mars 2018 à 19 heures 30, à la salle du conseil municipal, situé au 233, Chemin Yamaska ;

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Réduire la largeur minimum du bâtiment principal projetée de 0,9 mètre

Ladite propriété sera située au **221, rue Des Parulines**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à St-Germain-de-Grantham ce 14^e jour du mois de février 2018



Nathalie Lemoine, directrice générale
